

**Utilisez ce formulaire pour établir des distributions de remboursement de capital (« RDC ») mensuelles, égales et systématiques (RDC de la Catégorie T) à partir de vos comptes non enregistrés.**

1. Numéro de compte CI \_\_\_\_\_ / Numéro de compte du courtier \_\_\_\_\_

2. Nom du titulaire : \_\_\_\_\_

Nom du co-titulaire : \_\_\_\_\_

3. Les titulaires des fonds de la Catégorie T reçoivent des distributions en espèces mensuelles et régulières. Nous déterminons le montant mensuel en multipliant la valeur liquidative par actif (VLPA) de la catégorie à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune action de la catégorie n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les actions sont disponibles à l'achat pour la première fois dans l'année civile actuelle) par le pourcentage correspondant (c.-à-d. 5 % pour les fonds T5 ou par 8 % pour les fonds T8) et, en divisant le résultat par 12. Le montant mensuel représente l'option de distribution la plus élevée pour l'année.

Vous pouvez personnaliser les versements du RDC en choisissant un montant en dollars fixe ou un montant en pourcentage personnalisé.

- Les versements du RDC définis en montant en dollars fixe ne peuvent pas excéder le montant mensuel.
- Les versements du RDC définis en pourcentage peuvent être établis à un taux jusqu'au maximum correspondant pour ce fonds (c.-à-d. 5 % pour les fonds T5 ou 8 % pour les fonds T8) en montant graduellement par tranche de 0,25 %.
- Le produit excédentaire du RDC d'un fonds, non perçu dans le(s) montant(s) demandé(s) tel qu'il est indiqué ci-dessous sera réinvesti(s) dans le(s) fonds respectif(s).

Veuillez indiquer le fonds et le(s) versement(s) mensuel(s) du RDC ci-dessous :

Code du Fonds	Montant personnalisé demandé du RDC (mensuel)
CIG	<input type="checkbox"/> \$ ou <input type="checkbox"/> %
CIG	<input type="checkbox"/> \$ ou <input type="checkbox"/> %
CIG	<input type="checkbox"/> \$ ou <input type="checkbox"/> %
CIG	<input type="checkbox"/> \$ ou <input type="checkbox"/> %

Veuillez joindre un chèque annulé si vous souhaitez que vos distributions soient déposées dans votre compte bancaire. Si aucune directive d'envoi n'est fournie, les paiements seront envoyés par chèque à l'adresse du client en dossier.

4. Les dividendes et les distributions de fin d'année de la Catégorie T sont versés à part des distributions mensuelles de RDC et seront réinvestis automatiquement, à moins d'indication contraire.

Je veux recevoir mes dividendes et distributions de fin d'année de la Catégorie T en espèces.

## Lettre de directives personnalisable pour la Catégorie T

5. Je comprends/Nous comprenons que les processus suivants auront lieu à la suite de cette demande :

- a) Les versements de Catégorie T personnalisés ne peuvent pas dépasser le pourcentage spécifié dans le prospectus simplifié pertinent des fonds de catégories T4, T5, T6, T7, et T8, soit un maximum de 4 %, 5 %, 6 %, 7 % et 8 %, respectivement, de la valeur marchande au 31 décembre de l'année précédente. Si aucun taux de Catégorie T personnalisé n'est spécifié, la distribution du RDC consistera par défaut en un versement complet du montant mensuel en espèces.
- b) Lorsque l'option de montant en dollars fixe est choisie, le montant en dollars restera inchangé jusqu'à ce que de nouvelles directives soient fournies. Toutefois, le pourcentage du Fonds représenté par ce montant en dollars fluctuera d'une année à l'autre alors que la VLPA par part de fin d'année fluctue.
- c) Si un pourcentage indiqué n'est pas par tranche de 0,25 %, le versement par défaut sera la prochaine tranche de 0,25 %.
- d) Un transfert complet d'un fonds de Catégorie T avec un versement à taux personnalisé ou à montant en dollars fixe à un/des nouveau(x) fonds de Catégorie T de la même catégorie aura pour effet que le taux ou le montant fixe sera reporté au(x) nouveau(x) fonds.
- e) Un transfert complet d'un fonds de Catégorie T avec un versement à taux personnalisé ou à montant en dollar fixe à un/des fonds existant(s) de Catégorie T de la même catégorie n'aura pas d'incidence sur le taux personnalisé ou le montant fixe du/des fonds cessionnaire(s). Le versement existant du RDC du/des fonds cessionnaire(s) restera en vigueur.
- f) Un transfert partiel d'un fonds de Catégorie T avec un versement à taux personnalisé ou à dollar fixe à un/des nouveau(x) fonds de Catégorie T de la même catégorie nécessitera une demande écrite pour établir le versement à taux personnalisé ou à dollar fixe du/des fond(s) cessionnaire(s); autrement, le(s) versement(s) sera/seront établi(s) au montant mensuel. Les versements du fonds cédant resteront en vigueur à moins qu'il n'y ait pas suffisamment de parts pour effectuer le versement demandé. Dans ce cas, le versement sera établi au montant mensuel.
- g) Un transfert partiel d'un fonds de Catégorie T avec un versement à taux personnalisé ou à dollar fixe à un/des fonds existant(s) de Catégorie T de la même catégorie n'aura pas d'incidence sur le taux personnalisé ou le montant fixe du/des fonds cessionnaire(s). Le versement personnalisé du RDC du/des fonds cessionnaire(s) restera en vigueur. Les versements du fonds cédant resteront en vigueur à moins qu'il n'y ait pas suffisamment de parts pour effectuer le versement demandé. Dans ce cas, le versement sera établi au montant mensuel.
- h) Un transfert d'un fonds de Catégorie T avec un versement à taux personnalisé ou à dollar fixe à un fonds de Catégorie T d'une autre catégorie (c.-à-d. T5 à T8 ou T8 à T5) nécessitera une lettre de directives afin d'établir un taux de distribution personnalisé pour le fonds cessionnaire. Si aucune directive n'est fournie, la distribution du RDC sera établie au montant mensuel.

---

Signature du titulaire

---

Date

---

Signature du co-titulaire

---

Date

---

Signature du représentant

---

Code de courtier/représentant

Veillez envoyer le formulaire rempli par télécopieur au 1-800-567-7141



15, rue York, deuxième étage, Toronto (Ontario) M5J 0A3 | [www.ci.com](http://www.ci.com)

**Bureau de Montréal**  
514-875-0090  
1-800-268-1602

**Toronto**  
416-364-1145  
1-800-268-9374

**Calgary**  
403-205-4396  
1-800-776-9027

**Vancouver**  
604-681-3346  
1-800-665-6994

**Service à la clientèle**  
Français : 1-800-668-3528  
Anglais : 1-800-563-5181

## UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CI Investments Inc. faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI»), « nous », « notre », « nos ») a besoin de vos renseignements personnels pour administrer et fournir les services liés à votre compte (« services de comptes »). Nous utilisons vos renseignements personnels recueillis sur ce formulaire pour vous fournir les produits et services que vous avez demandés, améliorer nos produits et services et remplir nos obligations légales et réglementaires. Des conditions supplémentaires en matière de protection des renseignements personnels s'appliquent à l'utilisation de nos services en ligne et de certains autres services. Nous ne sommes pas responsables du traitement de vos renseignements personnels par les fournisseurs tiers, comme votre conseiller financier et sa société de courtage. Ils traitent les renseignements personnels conformément à leurs propres conditions. Pour administrer et gérer votre compte, nous partageons vos renseignements personnels avec les sociétés membres du groupe de Financière CI et leurs filiales. Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et d'en demander la correction, ou de retirer votre consentement au traitement de vos renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements, y compris en ce qui concerne notre recours aux fournisseurs de services à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels ou consulter la politique de confidentialité de GMA CI au <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>.